



## Rupture LLD voiture

-----  
Par David3182

Bonjour,

J'ai contracté un LLD afin de remplacer mon précédent véhicule typé sport vieillissant par un break.  
Break car j'avais emménagé avec ma compagne et sa fille; cela nous permettait d'avoir un véhicule plus spacieux pour nos déplacements.

Aujourd'hui, nous sommes en phase de séparation et je ne vois plus l'intérêt de ce véhicule car dans le cadre d'un déménagement, je privilégierais mes déplacements à vélo. D'autre part, je vais devoir me ré-équiper en literie, mobilier, gros électroménager etc.

Ai-je par cette rupture un moyen de rompre ce LLD qui ne me servirait plus à grand chose? Sinon quels moyens aurais-je de me débarrasser de ce LLD en dehors du fait de rembourser les mensualités restantes.

Le contrat est à mon nom seul.

En cas de suspension de permis, le LLD devient-il caduque?

Quels moyens à ma disposition aurais-je pour annuler ce LLD si je ne peux pas casser simplement le contrat?

Merci d'avance pour votre retour.

David

David

-----  
Par Jeremy57920

Bonjour David,

En dehors de la rupture du contrat avec les remboursements d'une part des mensualités restantes, vous avez également la possibilité de transférer votre leasing à un tiers. Pour cette solution, il vous faudra avoir l'accord de la société de leasing. Le futur propriétaire devra également fournir les mêmes documents que vous lors de la signature du contrat.

La suspension de permis n'annule pas le contrat.

Cordialement